

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

1/11
Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Code du produit (UVP) 79386508, 80910347

Numéro de la FDS 102000019662

No. d'Enregistrement PCP 24458

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Irritation oculaire: Catégorie 2B

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

Laver soigneusement après manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

2/11

Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	80.0
(Polyéthylèneéthoxy)éthanol	68412-54-4	6.18
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5	4.4

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Les symptômes suivants peuvent apparaître : Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.
------------------	---

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.
-------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

3/11
Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Inappropriés Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de phosphore

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure Non applicable

Explosivité Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Après le nettoyage décontaminer les outils et l'équipement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

4/11
Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fosétyl Aluminium (Respirable.)	39148-24-8	1 mg/m ³ (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Fosétyl Aluminium (Fraction respirable.)	39148-24-8	1 mg/m ³ (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Fosétyl Aluminium (Fraction respirable.)	39148-24-8	1 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Fosétyl Aluminium (Poussière.)	39148-24-8	10 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Fosétyl Aluminium (Poussière.)	39148-24-8	20 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	5 mg/m ³		OES BCS*

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
10200019662

5/11
Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

		(TWA)		
--	--	-------	--	--

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	gris à brun
Etat physique	granulés secs fluides
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	3.0 - 4.0 à 5.0 %
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable
Masse volumique apparente	0.45 - 0.56 g/ml (non tassé)
Taux d'évaporation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point de fusion / congélation	Non applicable
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

6/11
Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Exposition à l'humidité.
Matières incompatibles	Acides forts, Des bases fortes, Oxydants forts, Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Absorption par la peau, Ingestion, Inhalation
Effets immédiats	
Œil	Provoque irritation, rougeur.
Peau	Provoque irritation, rougeur, tuméfaction. Nocif en cas d'absorption par la peau.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
10200019662

7/11
Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires supérieures. Nocif par inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (mâle/femelle combinés Rat) 2,860 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 5.0 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme de poussière.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Lapin) > 2,020 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée irritation légère (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritation légère des yeux. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Fosétyl Aluminium 39148-24-8 Group A4

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

8/11

Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé.
Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 120 mg/l Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 37 mg/l Durée d'exposition: 48 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 27.7 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Biodégradabilité	Fosétyl Aluminium: rapidement biodégradable
Koc	Fosétyl Aluminium: Koc: 0.1
Bioaccumulation	Fosétyl Aluminium: Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Fosétyl Aluminium: Extrêmement mobile dans le sol
Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
Précautions pour la protection de l'environnement	La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
----------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

9/11

Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Emballages contaminés Vider le récipient totalement dans l'équipement de l'application, puis éliminer le récipient ou dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou par autres procédures approuvées par les autorités nationales, provinciales et fédérales.
En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.
Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

Freight Classification: INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 24458

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

(Polyéthylèneoxy)éthanol 68412-54-4

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé 68512-34-5

Sodium acetate – anhydrous 127-09-3

bentonite 1302-78-9

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

octamé thylcycloté trasiloxane 556-67-2

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Polyéthylène glycol 25322-68-3 MN

Silice synthétique amorphe de précipitation 112926-00-8 CA, MN

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

(Polyéthylèneoxy)éthanol 68412-54-4

Acide lignosulfonique, sel de sodium, 68512-34-5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
10200019662

10/11
Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

sulfométhylé	
Sodium acetate – anhydrous	127-09-3
octamé thylcycloté trasiloxane	556-67-2
bentonite	1302-78-9
Polyéthylène glycol	25322-68-3
Silice synthétique amorphe de précipitation	112926-00-8

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALIETTE® WDG SYSTEMIC FUNGICIDE

Version 2.0 / CDN
102000019662

11/11

Date de révision: 07/13/2018
Date d'impression: 09/04/2018

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 0 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 07/13/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.